



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logiciels

Question écrite n° 26193

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre déléguée à l'industrie de lui indiquer le coût représenté par l'achat de logiciels informatiques de l'entreprise publique France Télécom, pour les années 2001 et 2002. Il souhaite également savoir quelles mesures ont été prises pour favoriser l'utilisation de logiciels libres, tels que Linux, à France Télécom.

Texte de la réponse

Les achats de licences logicielles pour l'ensemble du groupe France Télécom en 2002 ont représenté 160 millions d'euros. Les systèmes d'exploitations Unix substituables par Linux ont représenté moins d'une dizaine de millions d'euros. La politique est de substituer des serveurs Intel/Linux aux serveurs sous versions propriétaires d'Unix chaque fois que faire se peut. Ceci génère des économies surtout sur le matériel plus que sur le logiciel. D'autres produits logiciels peuvent être remplacés par des logiciels libres (serveurs d'applications, bases de données...). Un groupe de travail étudie ces possibilités. Il faut prendre en compte le coût total des solutions basées sur des logiciels libres en incluant les coûts des services et des centres de compétences nouvelles technologies. Le groupe n'a pas fait le choix de remplacer les logiciels Microsoft (MS-Windows et MS-Office [c]) des postes de travail par des logiciels libres.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26193

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7769

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9444